

Interpellation sur le réseau LaC, anciennement REVE

Geneviève Pasche, mars 2022

Comme vous avez pu le lire dans les articles de 24h. et du Riviera Chablais, Vevey a décidé de quitter le réseau REVE en raison d'une divergence de politique familiale et tarifaire. De ce fait, les membres restants dans ce réseau, à savoir La Tour-de-Peilz et les communes du cercle de Corsier (Jongny, Corseaux-sur-Vevey, Corsier-sur-Vevey et Chardonne) ainsi que Nestlé ont décidé de créer un nouveau réseau, le réseau LaC qui deviendra effectif dès le 1^{er} août prochain.

La prise en charge de l'enfance et de la petite enfance est devenue un enjeu capital pour permettre aux parents de gérer vie familiale et professionnelle. Un accueil de qualité et à des prix abordables permet aux enfants d'acquérir des compétences sociales et des apprentissages complémentaires à ceux de leur famille, ce qui représente un gain incontestable pour leur vie. Enfin, comme l'a montré une étude à Zurich, si les deux parents travaillent, ils rapportent aussi des impôts supplémentaires, d'où l'importance pour une commune de se doter de structures de qualité.

Au vu du départ de Vevey du REVE, une réflexion de fonds doit être menée sur la configuration du réseau, ses attributions et son financement. Le réseau LaC qui est transitoire permettra d'assurer le fonctionnement des structures de l'enfance jusqu'au 31 décembre 2024, délai que le canton a donné à ce réseau transitoire pour définir une configuration pérenne (le réseau LaC actuel tel qu'il existe aujourd'hui ou La Tour-de-Peilz toute seule ou encore l'adjonction de nouveaux partenaires, comme par exemple Blonay-St-Légier), mais aussi pour créer une entité juridique et organisationnelle pérenne pour la petite enfance et l'enfance.

La commune dispose donc d'un peu de temps pour examiner les avantages et inconvénients de différentes configurations du réseau de l'enfance et prendre des décisions sur la suite à donner au réseau LaC. Au vu de l'importance des prestations offertes aux parents pour la petite enfance et pour les activités parascolaires des enfants, je souhaite obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Quel est le rétro-planning des étapes à franchir d'ici le 31 décembre 2024 ? Quels seront les objectifs et les questions qui seront posées à chaque étape ? et un ou des mandats seont-ils confiés à des bureaux spécialisés externes? Si oui, pour quelles raisons?
- Depuis le départ de Vevey du REVE, quelle instance (Municipalité et/ou FSAE) a le pouvoir d'allouer des fonds et de décider la forme du réseau à mettre en place à fin 2024 ?
- Comment et à quelle fréquence sera établi un plan de développement pérenne des places d'accueil pour les enfants de notre commune visant une adéquation entre l'offre et la demande comme l'exige l'art. 41 de la FAJE?
- Comment la réflexion sur le réseau de l'enfance permettra-t-elle de répondre aux critiques récurrentes de la COFIN, à savoir le manque de contrôle démocratique et le manque de maîtrise sur les coûts, que ce soit au niveau de la commune, de la Municipalité et du conseil ?
- Sur quoi va porter la réflexion en vue de la constitution d'un nouveau réseau ? Quels seront les niveaux d'analyse (financière, juridique, organisationnelle, pédagogique, ...) qui seront pris en compte en vue de la prise de décision ? Quels seront les acteurs (FSAE, Municipalité de La Tour-de-Peilz, autres partenaires du réseau LaC, autres communes ou réseaux de la région) impliqués dans ce processus et avec quel statut (consultatif, décisionnel,...)?
- Comment les instances du réseau LaC pensent-elles traiter la longue liste d'attente de places dans une structure d'accueil et y apporter une réponse ? Quelles instances seront-elles

consultées en cas d'ouverture d'une nouvelle garderie, crèche ou accueil familial ? sur quelle base (analyse financière,...) ?

- Comment les autres partenaires du réseau LaC participeront-ils au processus de définition du nouveau réseau ou non aux prises de décision ?
- y aura-t-il une démarche participative avant la mise en place du nouveau réseau en 2024? Si oui, quels seront les acteurs interrogés (parents, communes, associations,...) ? Comment les besoins des parents et leurs préférences (pour des garderies plutôt que de l'accueil familial) seront-ils pris en compte ?

D'avance, je vous remercie la Municipalité de la réponse écrite qu'elle voudra bien adresser à notre conseil.